



**Acte des journées académiques  
Plan de développement et de  
professionnalisation des référents  
décrochage  
2015 – 2017**

**Vendredi 13 janvier 2017**

**CANOPE - Nancy**

**Travail d'équipe et démarche qualité**

Face au décrochage scolaire, quel  
travail en équipe ?

Aziz JELLAB, IGEN  
Nancy, 13 janvier 2017

# 1. Comment définir le décrochage ?

Leclercq et Lambillotte proposent une définition intéressante : « Le décrochage est un processus progressif de désintérêt pour l'école, fruit d'une accumulation de facteurs internes et externes au système scolaire » (Leclercq, Lambillotte 1997).

La manière dont on identifie le problème détermine l'efficacité des réponses

- **La typologie de Janosz (2000)**, reprise par Bernard, 2011, et par Gilles *et al.*, 2012) tirée d'une étude sur des échantillons longitudinaux à deux époques différentes (1974 et 1985), distingue :
- - les élèves **silencieux ou discrets** (40 %, pas de troubles du comportement, conformes à la demande scolaire, résultats faibles, CSP défavorisées);
- - **les inadaptés** (40 %, problèmes sur le plan des apprentissages et du comportement, profil psychosocial plutôt négatif, problèmes familiaux, délinquance, comportement déviants) ;
- - les **désengagés** (10 %, peu de problème de comportement, peu d'aspiration scolaire performance dans la moyenne mais scolarité non valorisée);
- - les **sous-performants** (10 %, forts problèmes de comportement, faible performance scolaire, situation d'échec).

- **Sur le plan pédagogique, on doit réinterroger la relation enseignement/apprentissage**

Le décrochage ne peut être seulement pensé à travers des causes extra-scolaires. On relève souvent que les enseignants et les personnels d'éducation ont tendance à « externaliser » les causes conduisant aux difficultés ou à la démobilisation scolaires (Dubet & al. 1997) – par exemple en invoquant les problèmes familiaux, le chômage, les difficultés existentielles –, de sorte que les questions proprement pédagogiques sont minorées ou ignorées. Les enquêtes les plus attachées à penser l'expérience réelle des élèves ont pu montrer qu'il existe un effet-maître (Bressoux, 1994) et un effet-établissement (Cousin, 1998) dans l'appropriation des savoirs et par conséquent, dans la mobilisation ou non des élèves.

- **Le décrochage cognitif : un problème qui doit interpeller tout enseignant**

Cet aspect est souvent sous-estimé mais il renvoie fortement au repérage et à la prévention. Ainsi, dès le premier degré, des élèves peuvent être présents en cours, assidus, sans pour autant être entrés dans les apprentissages ni dans l'accrochage scolaire. Présents-absents, ils peuvent se faire reconnaître dans l'école mais oublier dans la classe, s'extrayant discrètement des apprentissages et s'éloignant progressivement des acquis.

**Présents-absents**, les élèves peuvent se faire reconnaître dans l'école mais sont oubliés dans la classe, s'extrayant discrètement des apprentissages et s'éloignant progressivement des acquis. Des notions leur ont échappé ce qui contribue à leur faire perdre le fil d'une construction progressive des savoirs. Non repérés dès le premier degré, non diagnostiqués sur des questions de santé ou sur des besoins particuliers (précocité, dyslexie, dyscalculie, dyspraxie...), ces élèves constituent progressivement le vivier des décrocheurs et se révéleront comme tels au moment du passage d'un degré à l'autre.

Ce constat des IG (rapport de 2013) met aussi en évidence la diversité des causes réelles ou posées comme telles du décrochage.

## 2. Les facteurs spécifiquement scolaires : le décrochage cognitif, c'est aussi le résultat d'une absence d'aide de la part de l'institution scolaire

- «... je ne savais pas comment faire », « je n'ai trouvé personne pour m'aider à faire le devoir » ou « alors que je travaillais chez moi le soir, était écrit sur mon bulletin "doit travailler davantage" ». Ces propos d'élèves de classe de seconde, ayant décroché, témoignent de cette réalité. Ils soulignent comment le décrochage n'est pas toujours le résultat d'une démobilisation volontaire !
- Les dysfonctionnements cognitifs doivent également être repérés, diagnostiqués et pris en charge en alliant les prises en charge extérieures (orthophonie) et l'accompagnement interne, en évitant le plus possible les aides « extractives ».

# On ne peut prévenir le décrochage que si l'on pense le rapport au(x) savoir(s) chez les élèves

- Comme cela a été dit dans bien des travaux de recherches et d'autres rapports d'inspection générale, une des causes majeures d'échec scolaire et de décrochage est, pour un élève, de ne pas comprendre à quoi tendent les apprentissages qu'on lui demande de faire.
- Différents contextes ont été étudiés : premier degré, collège, lycée, université

## On remarque aussi que les points de rupture sont ceux des moments de transition:

- Le passage de l'école primaire au collège ou du collège au lycée favorise les difficultés d'adaptation : la multiplication des enseignants dès la classe de sixième met l'élève, de fait, en face de pratiques pédagogiques et d'exigences disciplinaires diverses aussi bien dans les modalités de travail et d'évaluation qu'au cours des démarches d'apprentissage auxquelles l'élève n'avait pas été confronté auparavant. C'est souvent la différence d'exigence dans les attentes des enseignants et le passage d'un travail guidé à un travail autonome qui assoient une difficulté qui, si elle n'est pas identifiée et traitée, ouvre la voie de l'abandon et du décrochage.
- L'approche du décrochage suppose un regard diachronique (notion de parcours) et un point de vue synchronique (notion de cohérence en formation)

- Les points de rupture concernent aussi le retour des décrocheurs dans leur établissement d'origine ou dans un autre établissement. « Dans les deux cas, l'élève n'est pas ou n'est plus attendu et son accueil n'est pas préparé » (rapport des IG).
- L'idée d'une école inclusive, d'une école de la « seconde chance » reste à mettre réellement en œuvre.

- **3. Des dispositifs à réinterroger :**
- **Repenser les dispositifs et les actions en procédant par leur évaluation systématique**

### **Exemple : Le bilan des dispositifs-relais**

La vraie difficulté et la principale faiblesse du fonctionnement actuel restent le retour dans l'établissement d'origine ou dans un autre établissement. Dans les deux cas, l'élève n'est pas ou n'est plus attendu et son accueil n'est pas préparé.

La lutte contre le décrochage reste encore soumise à une division morale du travail (Hughes, 1997). L'enquête de S. Bonnery et E. Martin (2002) met au jour des dysfonctionnements que l'on repère encore dans les établissements scolaires

- Mais le vrai problème concerne les usages détournés des dispositifs et le renforcement des difficultés des élèves

S'appuyant sur des procédures souvent lourdes, les dispositifs-relais acceptent plus volontiers des élèves perturbateurs que des élèves engagés dans un processus de décrochage, même si la perturbation peut être annonciatrice d'un risque de décrochage. Près d'un tiers des élèves admis dans ces dispositifs (31 %) fait l'objet d'une mesure éducative. Les dispositifs relais accueillent de très nombreux élèves qui présentent des problèmes psychologiques et des troubles du comportement lourds au détriment d'élèves en difficulté dans leurs rapports aux apprentissages.

- Le risque de « s'installer » dans le dispositif devient patent, avec de lourdes conséquences (rupture de rythme, stigmatisation...). Se pose aussi la question de la professionnalisation des intervenants (formateurs, intervenants de la PJJ, acteurs du milieu associatif...). La « bonne volonté » ne suffit pas !
- Certaines actions censées remotiver les élèves potentiellement décrocheurs s'avèrent plus néfastes que bénéfiques (Jellab, 1999 ; 2014).

## 4. La prévention du décrochage implique de donner pleinement une existence à une école inclusive.

### \* Continuité des apprentissages, évaluation, école inclusive et climat scolaire

\* Il faut travailler sur les contenus d'apprentissage pour assurer la continuité école-collège et collège-lycée

\* Il faut réduire les décisions d'exclusion pour réduire le décrochage

\* Il faut fonder un véritable partenariat avec les associations complémentaires de l'école : l'ouverture de l'école ne signifie pas la perte de ses objectifs et de ses missions

\* Repenser l'évaluation des élèves : la violence de la note

- Le **climat scolaire** est la variable ayant le plus d'influence sur les décrocheurs puisqu'elle joue à hauteur de 10 % dans le risque de décrochage. Pour Debarbieux, le climat scolaire est essentiellement lié à la relation entre élèves et enseignants.
- La notion de **bienveillance** est importante : des enseignants faisant preuve de bienveillance dans leur quotidien peuvent réduire « *par trois le risque de passer à un niveau supérieur de décrochage chez les élèves identifiés comme à risque* » (Blaya 2010).
- La relation de savoir pèse sur le rapport au savoir

## **5. La pluralité des facteurs favorisant le décrochage implique une démarche d'action systémique et collective**

- **5.1. De la nécessité d'identifier les facteurs spécifiquement scolaires**
- Se centrer ainsi sur l'action des professionnels de l'école, et en particulier sur la pratique pédagogique, est justifié par le fait que les conduites de décrochage scolaire interpellent directement le fonctionnement de la classe et de l'établissement. En effet, les résultats des recherches nord-américaines ont établi le rôle de l'école dans le décrochage. Il y a par exemple un effet-classe, effet composition socio-démographique de l'EPL, un effet-maître...

- Les élèves en risque de rupture scolaire à l'adolescence arrivent le plus souvent au collège avec des acquisitions très faibles (Bautier, 2003). Des difficultés dans les apprentissages à l'école élémentaire n'ont pas été surmontées et, quelquefois, pas même traitées par les enseignants. Il est vrai que « *très tôt les enfants en difficulté face aux apprentissages mettent en place des mécanismes de protection qui entravent leur évolution tout en masquant leurs failles à leurs propres yeux* » (Flagey, 2002, p. 59).

- Les travaux de Marie-Anne Hugon éclairent sur les conditions de réussite de la lutte contre le décrochage :
- la nécessité de faire preuve d'une grande souplesse dans la gestion du temps et de l'espace pour faciliter des « remédiations » ajustées à la personne, articulées avec des moments d'activité en collectif ;
- proposer aux jeunes un enseignement culturellement ambitieux et porteur de sens. Des expériences en classes relais ont donné à cet égard des résultats très probants ;
- travailler systématiquement sur la loi et sur la place de chacun. Les techniques et les concepts de la pédagogie active se révèlent très efficaces auprès de jeunes qui sont dans une grande insécurité intellectuelle et affective.

## 5.2. De l'importance d'un travail collectif : enjeux et modalités

- - Que signifie « travailler collectivement » dans un établissement ou une école ?

Caroly (2010) définit ainsi le travail collectif : **ce sont « des opérateurs devant travailler ensemble autour d'un objectif commun qui nécessite la mobilisation de compétences diverses. »**

- Qu'est-ce qui, dans le cadre de la prévention du décrochage, peut constituer un objet de travail pouvant fédérer les différents acteurs et favoriser l'élaboration d'une culture professionnelle commune et partagée ?
- La prévention et la lutte contre le décrochage ne peuvent ni s'improviser, ni rester soumises à une division morale du travail.

- L'identification de l'objet « décrochage » et de ses déterminants est un préalable à tout travail collectif. Elle doit être assortie de l'identification du rôle de chaque acteur et de sa contribution au raccrochage scolaire (ou à une formation).
- L'efficacité des actions ou des dispositifs dépend d'une organisation du travail permettant en même temps de soutenir l'initiative individuelle et de l'inscrire dans un collectif neutralisant la compétition entre les professionnels impliqués.

- Beaucoup de tensions, voire des conflits sont liés à la difficulté rencontrée par les acteurs de se coordonner, surtout si ces derniers sont de statuts et de fonctions différents, chacun cherchant à concilier le désir de coopérer et la préservation des prérogatives propres à sa communauté de pratique. **La régulation de l'activité d'un collectif doit être permanente afin d'éviter les effets non voulus** (absence de circulation de l'information, difficulté à assurer le retour d'un élève en classe, difficulté à permettre au jeune de donner un sens à son parcours...).
- Le travail collectif repose aussi sur une éthique professionnelle qui doit animer tous les acteurs. Cette éthique est celle de la responsabilité – même si elle n'exclue pas une éthique de la conviction – à savoir la conscience de ce que l'Etat, l'école, les institutions doivent à TOUS les élèves. **La notion d' « école inclusive » doit être prise au sérieux. Elle suppose que c'est l'école, ses structures et organisations, qui doivent s'adapter à la diversité des publics.**

- **L'école inclusive** devrait amener les acteurs de l'école à changer leurs pratiques : il s'agit de s'adapter aux publics à besoins particuliers et, d'autre part, à s'ouvrir sur « l'environnement » en donnant au partenariat une existence plus affirmée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Cela donne de l'importance au travail collectif et redéfinit les espaces-temps contribuant à forger les parcours des élèves et des jeunes. Cela débouche sur une nouvelle catégorie de partenariat que l'on qualifie « d'inter-métiers ».

- **L'inter-métiers** suppose des modalités de coopération : dans l'action et hors de l'action (lors de la concertation par exemple).
- « L'intermétier est un espace professionnel situé à la frontière de différents métiers. L'activité y est orientée par des intérêts différents (le soin, l'éducation, l'apprentissage etc.) selon le métier de chacun, mais à un moment donné les acteurs vont devoir œuvrer en commun » (Thomazet, Merini, 2014).
- Un enseignant, un CPE, un COP, une infirmière, une AS, un chef d'établissement, un éducateur... ont des fonctions différentes mais quand il s'agit de lutter contre le décrochage, ces fonctions doivent davantage être pensées comme sous-tendues par un but commun, ce qui exige de se détacher d'une vision par trop réductrice du problème : par exemple, l'enseignant ne peut se limiter à ne voir l'élève qu'en tant qu'apprenant scolaire ; le CPE ne peut le réduire à un adolescent en quête de construction identitaire, etc.

- **Le travail collectif est un « objet-frontière »**, c'est-à-dire une réalité « suffisamment commune à plusieurs mondes sociaux pour qu'elle assure un minimum d'identité au niveau de l'intersection tout en étant suffisamment souple pour s'adapter aux besoins et aux contraintes spécifiques de chacun de ces mondes. » (Trompette & Vinck, 2009, p. 8).
- Différentes contraintes sont présentes : chaque métier a ses propres contraintes (le programme, le socle, l'évaluation pour les enseignants ; l'action auprès des familles, le travail sur le projet du jeune pour le COP ou l'éducateur...); le travail collectif impose aussi ses propres contraintes (d'organisation, d'adaptation, de négociation...).

- Les obstacles au travail collectif tiennent au fait que les acteurs de l'éducation résistent au dévoilement de leurs pratiques, et à la diversité des conditions de travail (il est difficile a priori de se reconnaître comme concerné par un problème que l'on ne voit pas ou pas toujours!).
- Anne Barrère a souligné les incertitudes relatives au travail collectif dans le quotidien scolaire (Barrère, 2002). Elle a bien montré la difficulté chez les enseignants à travailler en équipe, la classe et la relation de face à face aux élèves l'emportant sur le collectif professionnel de l'établissement. A côté des raisons invoquées par A. Barrère et constituant autant d'obstacles au travail en équipe – logiques contradictoires entre communauté éducative et efficacité pédagogique, réputation des enseignants, absence d'enjeu visible pour un travail collectif –, celle de l'hétérogénéité des conditions de travail nous semble la plus en phase avec ce que connaissent, par exemple, les enseignants de LP.

- Une recherche menée par Thomazet et Merini auprès d'enseignants du premier degré, dont des maîtres E, met en évidence les tensions engendrées par des dilemmes de situation, et interrogeant le travail collectif : « La première des tensions est liée au fait que chacun possède une expertise particulière l'enseignement/apprentissage pour les enseignants, le soin pour les structures spécialisées, l'aide spécialisée pour le maître E, l'éducation pour la famille etc. ». On comprend ainsi la tentation à externaliser les réponses et leur juxtaposition peu efficace pour l'accrochage scolaire.
- L'autre grand obstacle au travail collectif en vue de prévenir et de lutter contre le décrochage réfère à une conception réductrice qui dissocie ce phénomène de l'enseignement ordinaire dans la classe. La prévention du décrochage est d'abord une question pédagogique et didactique. De ce fait, de nombreuses actions et projets restent à la périphérie de la classe !

## 6. Travail collectif et partenariat ? Les enseignements issus de l'éducation prioritaire

- C'est l'EP qui a constitué, historiquement, ce laboratoire permettant de penser le travail collectif et de ne pas réduire l'école à sa caractéristique historique qu'est la forme scolaire. Ce faisant, le métier d'enseignant ne s'y conçoit pas totalement comme une activité professionnelle totalement « libérale ».
- Les travaux du groupe « *Questions vives du partenariat et réussite éducative* », auquel le Centre Alain Savary participe, décrivent les processus à l'œuvre et permettent de comprendre les difficultés qui se posent aux acteurs. Ces dispositifs partenariaux associent plusieurs institutions et impliquent plusieurs niveaux d'action dans chacune d'elle.

- Véronique Laforets définit trois niveaux de fonctionnement d'une action partenariale :
- - celui des professionnels de terrain,
- - celui des responsables de service
- - et celui des responsables institutionnels et politiques.

Un partenariat, et plus encore, le travail collectif ne peuvent être opérants que si ces trois niveaux fonctionnent. C'est aussi une question de pilotage et de régulation des actions.

**Coordination, collaboration et coopération** désignent trois dimensions du travail conjoint entre les membres d'une équipe éducative. Pour Valérie Lussi Borer et Luc Ria « **La coordination consiste en une articulation indirecte avec d'autres acteurs sans que l'ensemble des membres ne soit réuni dans un même lieu de travail** » (coordonner une équipe éducative pour un groupe d'élèves sans que les actions de chaque membre ne soient interdépendantes). « **La collaboration se caractérise quant à elle par l'interdépendance engendrée par le partage d'un espace, d'un temps de travail et de ressources [...]** Elle requiert un ajustement mutuel des enseignants par une communication fonctionnelle ». **La coopération concerne les situations professionnelles dans lesquelles les actions des enseignants [ou des équipes éducatives] sont mutuellement dépendantes.** (2016, p. 236).

- **Prévenir et lutter collectivement contre le décrochage suppose un travail de problématisation et d'appropriation des enjeux et des rôles de chacun.** Quel que soit le point de départ, c'est la qualité du processus d'explicitation et d'objectivation qui permet à chacun de traduire et s'approprier le problème dans sa réalité qui donne sens : dire, mettre de la distance, comprendre les tenants et aboutissants, interpréter, émettre des hypothèses, entrevoir des solutions. Ce travail de problématisation peut être l'occasion pour mettre en évidence les écarts entre ce que l'on dit que l'on fait et ce que l'on fait réellement.

# Les préconisations des inspections générales (rapport 2013)

- 1. Fiabiliser les données relatives à l'absentéisme dans le premier degré, l'enseignement sous contrat et les DOM.
- 2. Fixer la règle du décompte des  $\frac{1}{2}$  journées d'absence et du suivi des absences dans le premier degré.
- 3. Intégrer le suivi des absences dans les dialogues de gestion locaux.
- 4. Élaborer un plan régional de réduction des sorties précoces.
- 5. Revoir le fonctionnement pédagogique, organisationnel et GRH des dispositifs-relais

- 6. Évaluer les dispositifs LATI (Lieu d'accueil temporaire individualisé) et ESPI (Etablissement scolaire public innovant) en vue de leur généralisation.
- 8. Mettre en place un suivi longitudinal des élèves pris en charge dans les dispositifs.
- 9. Adopter systématiquement une prise en charge globale du décrocheur afin de répondre aux facteurs de son décrochage dans le cadre des contrats d'objectifs et des projets d'établissement.
- 11. Promouvoir au niveau de l'EPLÉ ou de la circonscription les démarches d'alliances éducatives pour faire travailler ensemble les différents professionnels de l'éducation nationale, des collectivités locales et des associations dans le cadre du projet éducatif territorial.
- 12. Former les personnels : de direction, d'inspection, DGESCO, enseignants et d'éducation au repérage du décrochage.
- 15. Mobiliser les corps d'inspection pour guider l'évolution des pratiques pédagogiques et la mise en œuvre du parcours individuel d'information.

## Les actions de l'année 2016-2017

- L'année 2016-2017 prolonge le plan d'action "Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire" pour répondre à l'objectif présidentiel de diviser par 2 le nombre de décrocheurs. **L'accent est mis sur la persévérance scolaire et la prévention du décrochage, mais aussi sur la mobilisation partenariale, notamment avec les collectivités territoriales, au service des jeunes déjà sortis du système éducatif.**
- **Développer la coopération des équipes éducatives au sein des établissements et avec les partenaires extérieurs.** Ces alliances **éducatives** qui visent à coordonner les interventions des différents professionnels autour du jeune en risque ou en situation de décrochage seront expérimentées dans plusieurs académies à la rentrée.
- **Renforcer le dialogue entre les parents et l'École**
- Le dispositif "Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration", qui a pour but de permettre l'acquisition de la maîtrise du français et une meilleure compréhension du fonctionnement de l'École pour des familles allophones, sera étendu pour accroître sa capacité de plus de 25 %.

- **Valoriser dans chaque académie la mobilisation de tous contre le décrochage scolaire : la semaine de la persévérance scolaire** vise à valoriser le travail réalisé tout au long de l'année dans les établissements scolaires en matière de lutte contre le décrochage.
- **Soutenir la formation à la prévention du décrochage scolaire : un vaste plan de formation** est lancé afin de mobiliser, autour de l'objectif de la prévention, l'ensemble des personnels intervenant dans la lutte contre le décrochage scolaire. Les corps d'inspection, les chefs d'établissement, les responsables des réseaux et les référents "décrochage scolaire" en établissement, en contact avec les jeunes en situation de décrochage, **bénéficient de cette formation**. Elle sera ensuite déployée vers les enseignants, premiers personnels au contact des élèves et premiers acteurs de la prévention du décrochage scolaire.

- **Un accompagnement personnalisé et un parcours aménagé expérimentés**
- **Des "parcours aménagés de formation initiale"** seront proposés, à titre expérimental, dans plusieurs académies, à des jeunes de plus de 15 ans en risque de décrochage et scolarisés dans un établissement du second degré. La généralisation en 2016 du Parcours aménagé de formation initiale introduit une parenthèse scolaire chez des jeunes de 15 à 19 ans (organisation d'un tutorat avec un parcours « service civique » ou des stages en entreprise notamment). « Il est nécessaire de **comprendre la situation d'un élève pour coordonner l'action éducative qui doit être menée** ».
- La prévention du décrochage implique aussi de repenser les modalités de validation des diplômes : les élèves peuvent préparer l'examen dans leur établissement d'origine et conserver les notes supérieures à 10.

- **Un partenariat continu avec les parents**
- **Un partenariat soutenu avec les milieux professionnels** : la prévention du décrochage repose aussi sur la mobilisation des milieux professionnels et l'accueil des jeunes qui continuent à bénéficier du statut d'élève scolarisé. De nombreuses entreprises et branches professionnelles intègrent aujourd'hui la thématique de la lutte contre le décrochage en vue de promouvoir la formation professionnelle des jeunes.
- **Le partenariat avec les territoires davantage renforcé** : Régions et Etat se sont engagés *via* la signature d'une plateforme en mars 2016 en vue de prendre en charge les jeunes sortants sans diplôme. Prévention et droit de retour en formation constituent des priorités.

# DES LEVIERS

- **De nombreux leviers permettent d'allier l'éducatif et le pédagogique** : les PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative), les dispositifs relais (classes et ateliers), l'AP (en classe entière ou en petits groupes), l'accompagnement éducatif (aide aux devoirs, activités culturelles, sport...), les stages passerelles (notamment pour préparer un changement d'orientation...), les micro-lycées...
- **La prévention et la lutte contre l'absentéisme** : Absentéisme et d'autres signes (par exemple les arrivées en retard) préfigurent le décrochage scolaire. L'absentéisme est l'une des premières étapes d'un processus pouvant conduire au phénomène du décrochage scolaire. Le dialogue avec les parents est privilégié et la réponse rapide au problème de l'absentéisme est un gage d'efficacité. Les partenaires que sont les parents mais aussi les associations doivent être réguliers. La lutte contre l'absentéisme est un objectif partagé et interministériel (Education nationale, Justice, Famille, Ville).

- **Un accompagnement personnalisé et un parcours aménagé expérimentés**
- **Des "parcours aménagés de formation initiale"** seront proposés, à titre expérimental, dans plusieurs académies, à des jeunes de plus de 15 ans en risque de décrochage et scolarisés dans un établissement du second degré.
- Ce dispositif encadre la possibilité donnée à un jeune d'avoir un temps de respiration, de prendre du recul en sortant temporairement de l'établissement et de profiter d'un parcours aménagé constitué de temps scolaire et d'activités telles qu'un stage en entreprise ou un parcours de type service civique. Le jeune conserve le statut scolaire durant toute la durée du parcours, qui peut aller de quelques semaines à une année maximum.

- **Trois objectifs visés par le MEN :**

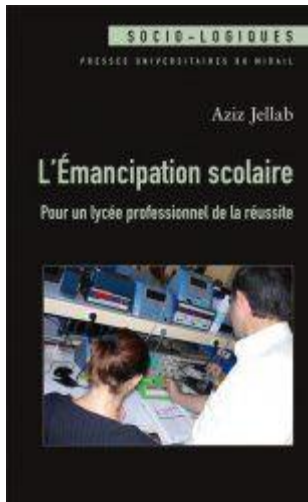
- *prévenir le décrochage dès l'école primaire (notamment les signes annonciateurs);*
- *veiller à ce que tous les élèves accèdent à un diplôme (le socle s'inscrit dans cet objectif);*
- *Veiller à la sécurisation des parcours (dans le cadre de la formation tout au long de la vie).*
- Le décrochage scolaire, entre injustice sociale et interrogations éthiques
- Le décrochage et l'orientation non choisie ou mal choisie : une relation à repenser

# Conclusion générale

- Pour raccrocher les élèves et les jeunes, les chercheurs comme les professionnels de terrain doivent d'abord penser les outils avec lesquels ils pensent (Bourdieu, 1982).
- Un système scolaire est juste quand il se préoccupe du sort des élèves plus faibles.
- Repenser la nature du partenariat et sortir d'une division morale du travail
- Penser la prévention : de l'importance de l'identification des signes annonciateurs

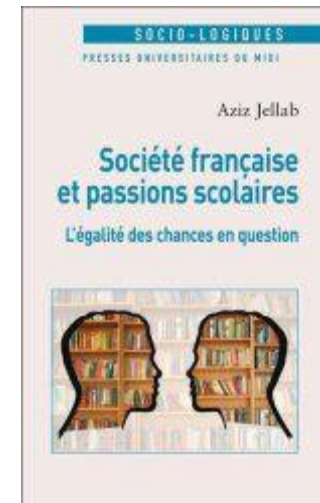
- Deux entrées pratiques : la co-éducation et l'accompagnement
- **La nécessité d'évaluer les actions**
- L'évaluation de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la scolarité et plus largement de réussite éducative est d'autant plus nécessaire que ces actions sont à présent intégrées à une politique sociale généralisée à l'ensemble du pays. En tout état de cause, l'évaluation doit être perçue comme un instrument de régulation politique ; pour cela, il est nécessaire qu'elle soit prévue dès la programmation des actions et que les acteurs puissent intervenir dans le processus évaluatif (Genelot, Suchaut, 2001). L'évaluation externe demeure un outil pertinent à condition d'adapter sa méthodologie au contexte particulier que constitue cet objet d'étude.
- **Penser à généraliser les « bonnes pratiques » sachant que leur appropriation suppose un apprentissage collectif (François CROS).**

- Pour réussir l'école du socle, il faut penser doublement la réussite de tous et la prévention du décrochage comme modalité ordinaire de conduire une politique éducative :
- Aucune réforme de l'enseignement ne devrait être engagée désormais sans qu'elle ne contienne des modalités de prévention du décrochage. L'objectif de réduire à 9,5 % les sortants sans qualification d'ici 2020 peut être atteint, comme peut être atteint celui de diminuer de moitié dans les cinq prochaines années le flux des décrocheurs. Cette politique volontariste doit engager toute la Nation et ne concerne pas seulement l'école et ses partenaires naturels. Elle doit être expliquée à nos équipes pour qu'elles en comprennent les enjeux qui correspondent si bien à leurs valeurs.



*Merci pour votre  
attention*  
**Aziz JELLAB**

**IGEN**



- Pour aller plus loin :
- Aziz Jellab, *L'émancipation scolaire. Pour un lycée professionnel de la réussite*, Presses universitaires du Mirail, 2014.
- Aziz Jellab, *Société française et passions scolaires. L'égalité des chances en question*. Presses universitaires du Midi, 2016.

SOCIO-LOGIQUES

PRESSES UNIVERSITAIRES DE MONTPELLIER

Aziz Jellab

## Société française et passions scolaires

L'égalité des chances en question



